



REGLEMENT INTERIEUR

Activités du Centre Social Multi-Accueil à l'Espace « Au fil de l'eau » :

Extrascolaires
Périscolaires
Ateliers
Enfants
Adultes

I - PREAMBULE

Le règlement intérieur est applicable pour l'ensemble des activités organisées par l'Espace « Au fil de l'eau ».

II - LIEUX D'ACTIVITES

Centre Social Multi-Accueil « Au fil de l'eau »

133 Avenue Jean Jaurès 02700 Tergnier

☎ 03 23 57 27 11

- Ateliers du secteur Habitants et Famille
- Multi-accueil
- Espace Jeunesse
- Espace des permanences
- Accompagnement à la scolarité

Maison de la Petite Enfance et de la Famille

1 rue de la 1^{ère} Division Française Libre 02700 Tergnier

☎ 03 23 57 13 76

- Accueil de Loisirs 3-6 ans
- Restauration scolaire
- Relais d'Assistantes Maternelles (permanence)
- Lieu d'Accueil Parent-Enfant (permanence)
- Atelier Terre

L'Odyssée

1 rue de la Prairie 02700 Tergnier

☎ 03 23 40 21 22

- Accueil de Loisirs Odyssée 6 - 17 ans
- Restauration scolaire

Restaurant Municipal

Rue Proudhon 02700 Tergnier

- Restauration scolaire

Ecoles publiques de Tergnier

- Activités périscolaires (Accueil matinal, Pause méridienne, Ateliers du soir, Accompagnement à la scolarité)

III - INSCRIPTION

Toutes les inscriptions ainsi que les règlements se font exclusivement à l'Espace « Au fil de l'eau ».

1. Réservations des activités

Les réservations des activités ne sont prises en compte que lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- Compléter intégralement la fiche de renseignements
- Acquitter préalablement le montant des activités payantes
- Respecter un délai de 48 heures ouvrées minimum avant l'activité (ou délai de rigueur pour les inscriptions par période).

2. Le dossier d'inscription

Un dossier d'inscription est à remplir à chaque rentrée scolaire.

Les documents à fournir :

- Fiche de renseignements dûment complétée
- Copie des vaccinations **à jour**
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- N° d'allocataire CAF, si bénéficiaire

Et selon l'activité choisie :

- Justificatif d'activité professionnelle (accueil matinal)
- Fiche d'inscription pour l'atelier

Tout changement (adresse, numéro de téléphone...), doit être communiqué dans les plus brefs délais à l'Espace « Au fil de l'eau » afin d'actualiser le dossier de(s) (l') enfant(s).

Les documents nécessaires à l'inscription peuvent être téléchargés sur le site de la ville (www.ville-tergnier.fr) et doivent être déposés obligatoirement à l'Espace « Au fil de l'eau » pour validation.

IV - ABSENCES

En cas d'absence, il est obligatoire de prévenir l'Espace « Au fil de l'eau » le plus tôt possible. Au bout de trois absences non justifiées, l'inscription de l'enfant sera considérée comme annulée.

En cas de maladie, la présentation d'un certificat médical permet de reporter la ou les séance(s) réservée(s).

V- ENGAGEMENT DES USAGERS

Les règles de bonne conduite s'appliquent durant l'ensemble des temps d'animation.

Les participants (enfants comme adultes) s'engagent à :

- être respectueux et polis envers les autres (usagers et personnel)
- respecter le matériel mis à disposition

VI - SANCTIONS

Tous manquements au règlement intérieur, actes d'incivilité, agressions verbales ou physiques ou tout autre comportement jugé inapproprié voire dangereux sera sanctionné :

- 1^{er} manquement : avertissement (courrier)
- 2^{ème} manquement : exclusion temporaire dont la durée sera fixée selon la gravité des faits
- 3^{ème} manquement : exclusion définitive.

VII - LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'ensemble du personnel d'animation est qualifié pour prendre en charge les enfants accueillis au sein de chaque structure.

Le personnel d'encadrement répond aux exigences médicales, d'hygiène et de sécurité prévues par la Loi.

VIII - LE FONCTIONNEMENT

Chaque activité a un fonctionnement spécifique. Des plaquettes explicatives sont mises à disposition à l'accueil de l'Espace « Au fil de l'eau » ou sur le site de la ville (www.ville-tergnier.fr).

Il est demandé, aux adultes et aux enfants, de respecter :

- Les horaires fixés (accueil, repas, sortie...)
- Les conditions particulières liées aux activités (tenue vestimentaire, matériel, certificat médical...).

Si aucune personne habilitée n'est venue chercher l'enfant avant l'heure de fermeture de l'activité, l'animateur responsable de celui-ci est autorisé à prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires comme prévenir les autorités compétentes.

IX - SANTE ET SECURITE

La sécurité de chacun sera assurée lors de toutes les activités par l'ensemble des équipes.

Les allergies, difficultés, régimes spéciaux et recommandations particulières sont à signaler obligatoirement sur la fiche de renseignements afin de garantir le meilleur accompagnement de chacun. Toute demande pour adapter les repas doit être soutenue par un PAI.

Pour les enfants :

En cas de petite blessure, l'enfant sera soigné et l'incident sera notifié dans le registre d'infirmerie. Les parents en seront informés le soir.

En cas de blessure plus importante, les secours (pompiers, SAMU) et les parents seront alertés aussitôt.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, l'équipe d'animation prendra les mesures nécessaires, préconisées par les autorités compétentes.

En cas de canicule, s'assurer que l'enfant part bien avec une casquette, qui est obligatoire. L'hydratation sera importante et régulière. Les jeux d'eau seront privilégiés.

Les parents doivent également contribuer à la sécurité de leur(s) enfant(s) en les équipant de vêtements adaptés à la météo et aux activités (casquettes, baskets...) et veiller à ce que les renseignements soient mis à jour.

Approbation du règlement intérieur de l'Espace « Au fil de l'eau »

Je soussigné(e) Mme/M.
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à Tergnier, le

Signature

Pour les mineurs,

Je soussigné(e) Mme - M.
responsable légal(e) de l'enfant
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

J'autorise mon enfant à participer aux activités (sorties...) proposées par l'Espace « Au fil de l'eau ».

Fait à Tergnier, le

Signature du responsable

A retourner signé à l'Espace « Au fil de l'eau »